Paris, le 7 aout 2026

Lettre aux porteurs du compartiment « DNCA ACTIONS EURO ERE » du FCPE DNCA ERE

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du compartiment DNCA ACTIONS EURO ERE (Part C: FR0014007GU4) du fonds commun de placement d'entreprise DNCA ERE, géré par la société de gestion DNCA FINANCE (ci-après « DNCA ») et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Dans une optique de rationalisation de la gamme d'OPC gérés par DNCA, nous souhaitons vous informer que depuis le 17 février 2026, le FCP DNCA OPPORTUNITES ZONE EURO, anciennement OPC maître[1] du compartiment DNCA Actions EURO ERE, a été absorbé par le compartiment de droit luxembourgeois ALPHAPLAY EUROLAND EQUITIES de la SICAV DNCA INVEST, également éligible au PEA, dont le gestionnaire financier est également DNCA. En conséquence, le compartiment DNCA ACTIONS EURO ERE change d'OPC maître depuis cette date et investi dans le compartiment ALPHAPLAY EUROLAND EQUITIES de la SICAV DNCA Invest. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le délai de cette information. Cette opération a été agréée par l'Autorité des marchés financier postérieurement au changement de maître. Nous aurions dû vous en informer en amont et vous remercions par avance de votre compréhension.

Le profil rendement/risque évolue de manière significative du fait de l'évolution des fourchettes d'exposition actions et du changement de juridiction du FCP maître. En effet, le FCP maître est devenu au jour de la fusion un compartiment de SICAV luxembourgeoise. Le SRI[2] reste inchangé.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'opération de fusion de l'ancien FCP maître est entrée en vigueur le **17 février 2026. La mutation corrélative à cette fusion, à savoir le changement de maître de votre fonds aurait normalement dû être agréé de façon simultanée par l'AMF et a été agréé postérieurement au changement. Nous aurions dû vous communiquer l'information en amont et aurions dû déposer un dossier auprès de l'AMF. La documentation juridique du FCP ne reflète ainsi pas l'objectif de gestion du Compartiment maître ni sa stratégie depuis l'entrée en vigueur de la fusion de l'ancien FCP maître.**

***La mise à jour de la documentation juridique de votre fonds, pour refléter le changement de maître passé, entrera en vigueur le* 4 septembre 2026.**

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts pendant une durée minimum de 30 jours à compter de la date de ce courrier et jusqu'au 4septembre 2026. Au-delà de cette date, le compartiment DNCA ACTIONS EURO ERE ne facturant pas de commission de rachat, cette possibilité vous sera toujours offerte.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

[1] Le compartiment DNCA Actions Euro ERE est investi au moins 90% de son actif dans le FCP DNCA Opportunités Zone Euro, appelé OPC maître.

[2] Le SRI est un indicateur pour évaluer le profil de risque de l'OPC et de rendement global se présentant sous la forme d'une échelle numérique, graduée de 1 pour le risque le plus faible à 7 pour le risque le plus élevé.

Modification du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation du profil de rendement/risque : OUI

Augmentation des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque significatif[3]



Quel est l'impact de cette modification sur votre fiscalité ?

Il n'y aura pas d'impacts fiscaux au regard des présentes modifications.

Quelles sont les principales différentes entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Régime juridique et politique d'investissement		
	Avant	Après
Objectif de gestion*	DNCA Actions Euro ERE est un compartiment nourricier du FCP DNCA Opportunités Zone Euro, son maître. Rappel de l'objectif de gestion de son Maitre: Le fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Net Return (calculé dividendes nets réinvestis) sur la période d'investissement recommandée, notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables. Le FCP pourra avoir une performance inférieure à celle de son OPCVM maître en raison de ses propres frais de gestion	DNCA Actions Euro ERE est un compartiment nourricier du Compartiment Alphaplay Euroland Equities de la SICAV Luxembourgeoise DNCA Invest, son maître. Rappel de l'objectif de gestion de son Maitre DNCA Invest ALPHAPLAY EUROLAND EQUITIES: L'objectif d'investissement du produit est d'augmenter la valeur de l'investissement (principalement par la croissance du capital) et de surperformer l'indice de référence, sur la période de détention recommandée de 5 ans, en se concentrant sur la dynamique sous-jacente de l'ISR. Le FCP pourra avoir une performance inférieure à celle de son OPCVM maître en raison de ses propres frais de gestion.
~~**Indicateur de référence**~~	~~Euro Stoxx Net Return (calculé dividendes nets réinvestis)~~	~~Euro Stoxx Net Return (calculé dividendes nets réinvestis)~~

[3] Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à un ou plusieurs typologies de risques.

Changement d'OPC maître*	Le FCP qui était nourricier du FCP DNCA Opportunites est désormais nourricier du Compartiment DNCA INVEST – ALPHAPLAY EUROLAND EQUITIES (Action I : LU2882333656).

Modification du profil de rendement/risque			
	Avant	Après	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques *	Actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, sur un ou plusieurs marchés (toutes tailles de capitalisations et tous secteurs): Au minimum 60% de l'actif net Actions émises dans un ou plusieurs pays hors de la zone euro y compris des actions émises dans des pays émergents, sur un ou plusieurs marchés (toutes tailles de capitalisations et tous secteurs) : de 0 à 10% de l'actif net	Actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, sur un ou plusieurs marchés (toutes tailles de capitalisations et tous secteurs): Au minimum 70% de l'actif net Actions émises dans un ou plusieurs pays hors de la zone euro sur un ou plusieurs marchés (toutes tailles de capitalisations et tous secteurs): de 0 à 30% de l'actif net dont : - Jusqu'à 10% de son actif net dans des pays émergents	+ +

*Les modifications ont reçues un agrément de la part de l'AMF du 30 juillet 2026.

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Si cette opération ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts du FCPE à tout moment et jusqu'à l'issue de l'opération, sous réserve de la période de sortie sans frais.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Les porteurs du FCPE sont invités à lire attentivement la documentation du fonds (règlement, DIC PRIIPS, rapports périodiques) mis gratuitement à leur disposition au siège social de la société de gestion (DNCA Finance 19, Place Vendôme 75001 Paris) et disponibles sur le site internet de la société de gestion www.dnca-investments.com.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DNCA FINANCE